

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LIVRAISON ACO FUNKI A/S (Edition Mai 2011)

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Toute commande implique de la part de l'acheteur, l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente.

1.2 Tous les prix sont exprimés hors taxes. La société ACO FUNKI A/S se réserve le droit de modifier les prix et les produits présentés dans le barème sans aucune annonce préalable.

Les présentes conditions générales sont applicables sauf autre accord écrit conclu entre le client et la société ACO FUNKI A/S.

1.3. Les offres faites par nos commerciaux ne constituent engagement de notre part qu'après confirmation par écrit.

1.4. Les schémas, commentaires, illustrations et détails techniques et tout autre information sur le produit ne sont qu'indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de la société ACO FUNKI A/S en cas d'erreurs ou de mauvaise interprétation.

2. VENTES

2.1. Tous les prix dans les devis sont hors taxes et peuvent être modifiés à tout moment, après en avoir informé le client, à raison des variations de leurs composants économiques entre la commande et la livraison.

2.2. Toute annulation de commande doit nous parvenir par écrit et ne peut intervenir passé le jour ouvrable de réception de la commande.

2.3. ACO se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix.

2.4. Le défaut de paiement de l'une des échéances pourra entraîner la revendication des marchandises non payées en quelques mains qu'elles soient par exemple auprès des éventuels sous-acquéreurs conformément aux articles L. 621-122 et L621-124 du code de commerce.

2.5. En cas de cessation de paiement ou d'échéance impayée en tout ou partie, l'acheteur s'interdit formellement de continuer à utiliser, à vendre ou à transformer les marchandises dont la propriété est réservée au vendeur.

3. PRIX

3.1. Nos prix unitaires sont stipulés hors taxes ou autres frais et dépenses relatifs au conditionnement, chargement, déchargement, transport et assurance qui seront tous supportés par l'Acheteur.

3.2. Nous nous réservons le droit de réviser nos prix même en cours d'exécution d'un marché si les conditions économiques de main d'œuvre, de matières ou de transport venaient à être modifiées.

4. LIVRAISON ET TRANSFERT DES RISQUES

4.1. Sauf stipulation expresse de notre part, nos prix s'entendent « départ usine » (Ex Works –incoterms 2000). La livraison des biens est réputée effectuée au moment où ceux-ci sont mis à disposition de l'acheteur et les risques sont transférés à l'acheteur au moment de la livraison.

4.2. Dans les cas de vente franco, nos prix comprennent le transport des marchandises rendues sur camion uniquement sur voies carrossables. Le déchargement est effectué par l'acheteur à ses frais.

4.3. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne sont pas une condition essentielle des présentes. Ils s'entendent à compter de la date de l'accusé de réception de la commande. Un retard ne peut donner lieu à pénalité, dommages et intérêts ou annulation de commande de la part du client.

4.4. ACO ne peut être tenue à aucune indemnisation envers l'acheteur au titre de dommage immatériel ou indirect tels que perte de profit, perte de revenus, manque à gagner, pénalité de retard.

5. EMBALLAGES

Les palettes et équipements de transport sont facturés 11€ HT/pc. Ils ne sont pas récupérés compte tenu des risques sanitaires.

6. FACTURATION

6.1. La date de règlement est de 8 jours francs à compter de l'émission de la facture. Tout retard de paiement donnera lieu au paiement d'un intérêt au taux de 1,5% du montant du par mois.

6.2. Le refus d'acceptation de nos traites, le défaut de paiement d'un effet à son échéance fixée ou tout retard quelconque dans le règlement d'une facture rend immédiatement exigibles toutes les sommes qui nous sont dues sur simple mise en demeure, et entraîne l'arrêt de toute livraison sans préjudice de dommages et intérêts.

6.3. Le défaut de paiement à l'échéance, quel que soit le mode de règlement, entraîne sans mise en demeure préalable, l'application d'une pénalité de retard due sur une base mensuelle et calculée prorata temporis au jour le jour au taux d'intérêt légal multiplié par 3 et ce à compter de la date à laquelle la facture est impayée jusqu'au paiement intégral.

7. GARANTIES

7.1. En cas de non-conformité de la marchandise, toute réclamation doit être stipulée par écrit et notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception dans la semaine qui suit la date de livraison.

7.2. Les produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée définie par le fabricant, à compter de la date de livraison, conformément à la notification des produits

7.3. Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale) ou encore par une modification du produit non prévue ni spécifiée par le commercial, sont exclus de la garantie.

7.4. De même, en cas de vice caché et reconnu, notre garantie se borne purement et simplement au remplacement des produits défectueux, à l'exclusion de toute indemnité relative à des frais annexes tels que dépose et repose des matériels ou de dommages-intérêts à titre d'indemnisation ou autre.

7.5. Le retour de marchandises ne sera possible qu'avec l'accord exprès de la société ACO FUNKI A/S et à la condition qu'elle soit retournée dans son emballage d'origine non altéré. La marchandise retournée sera remboursée à 80% du prix convenu

8. CONTESTATION

8.1. La loi applicable aux présentes conditions de vente est la loi française. Toute contestation qui pourrait survenir à l'occasion de nos ventes sera du ressort du tribunal de commerce de Brest qui a compétence exclusive même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défenseurs.